



## Congé payer des etranges

Par **rigaa abderrazak**, le **14/06/2009** à **20:49**

Bonjour,  
j'ai eu mon congé annuel de 3 semaines et je veux savoir s'il est possible d'avoir 5 semaines annuelles selon la législation de droit français merci .

Par **anais16**, le **15/06/2009** à **20:04**

Bonjour,

je ne suis pas spécialiste du droit du travail et peut-être qu'il existe certains domaines, certains métiers pour lesquels des exceptions existent.

Ce que je peux vous dire, c'est que cela relève d'une application stricte du droit du travail et n'a aucun rapport avec le statut d'étranger.

Les travailleurs étrangers ont les mêmes droits que les autres.